

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 17 NOVEMBRE 2022

2022-94 OUVERTURE D'UN POSTE EN CONTRAT DE PROJET

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 10 novembre 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 12

Votants : 13

Titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande – Atlantique
Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique

Délégués titulaires absents :

Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu (excusé) - Pouvoir donné à Frédéric DUNET
Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)
Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusée)
Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)
Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)
Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay
Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CAILLON

Affichage le 22 novembre 2022

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique, et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Ressources Humaines et Administration du 3 novembre 2022,

Considérant que le SYDELA souhaite fiabiliser les données cartographiques en sa possession afin d'accompagner les collectivités territoriales adhérentes :

- Dans la réalisation de leurs programmes d'éclairage public (SDAL, PPI)
- Dans la mise en place d'un plan de sobriété énergétique (rénovation des armoires d'éclairage public)
- Dans la gestion quotidienne de leurs dépenses énergétiques (électricité, gaz)

Considérant que le SYDELA souhaite également réaliser un inventaire complet du patrimoine éclairage public des collectivités territoriales adhérentes à la compétence « Investissement en éclairage public », dans le but notamment de réaliser une mise à jour des données existantes,

Considérant que pour mettre en œuvre ce projet, les effectifs du SYDELA ne sont pas suffisants et qu'il est nécessaire de recruter,

Dans ce cadre, il est proposé de procéder au recrutement d'un poste de géomaticien pour une durée de 18 mois, sur le grade de technicien.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- **D'ouvrir un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet, sur le poste suivant :**
 - **1 poste de géomaticien pour une durée de 18 mois, sur le grade de technicien.**
- **De prévoir que l'agent qui sera retenu pour occuper ce poste bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour les titulaires du même grade, ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de son diplôme et de son expérience professionnelle. Il bénéficiera des titres restaurants accordés à l'ensemble du personnel.**
- **De prévoir l'inscription des éventuels crédits complémentaires au budget principal.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

